



Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



GUIDE DE L'EXPOSANT

CONGRÈS AGREE

30 Mars 2023

NANTES – CCI Nantes – Work'in Salorges

Ce guide de l'exposant est destiné à faciliter votre installation et à vous éviter des démarches au moment où votre temps est le plus précieux. Nous vous conseillons de le lire attentivement.

I. Accès et Parking	_____	P.2 – P.3
II. Livraisons colis	_____	P.4 – P.5 – P.6
III. Installation	_____	P.7
IV. Votre stand	_____	P.8
V. L'exposition	_____	P.9
VI. Badges	_____	P.10
VII. Assurances	_____	P.11





Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



I. ACCÈS ET PARKINGS



WORK'IN SALORGES
CCI NANTES ST NAZAIRE
16 Quai Ernest Renaud
CS 90517 – 44105 NANTES CEDEX 4

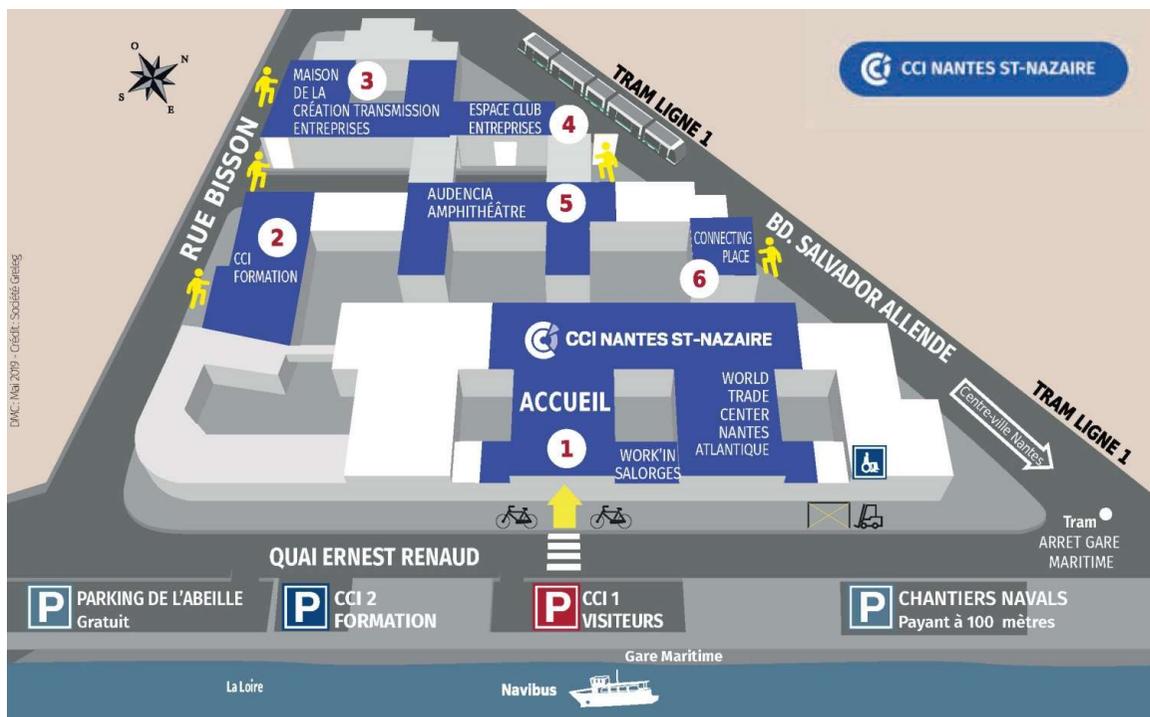
10 minutes de la gare TGV en tramway ligne 1 arrêt Gare
Maritime

Navibus à l'année Le Passeur de Loire

Coordonnées GPS : 47°12'22.63"N 1°34'25.16"O

Contact :
WORK'IN SALORGES
Tél : 02 40 44 63 70





I. ACCÈS ET PARKINGS (SUITE)



2 parkings gratuits à proximité :

- P1 : Autre Parking
- P2 : Parking de l'Abeille

1 parking payant à proximité :

- P3 : Parking Chantiers Navals

Tram Ligne 1

- Arrêt « Gare Maritime »

II. LIVRAISONS COLIS



Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



- Adresse de Livraison : WORK'IN SALORGES
CCI NANTES ST NAZAIRE
16 Quai Ernest Renaud
CS 90517 – 44105 NANTES CEDEX 4
Event EHPAD du 30/03/2023



- Accès camions et camionnettes de livreur

Une place livraisons est disponibles devant la CCI de Nantes, il est possible d'y stationner le temps de décharger la marchandise.

Les colis sont à **descendre impérativement au poste sécurité** et vous devez passer les consignes auprès des agents de sécurité. Le transporteur peut refuser l'enlèvement si vous n'avez pas laissé les bonnes informations.

L'enlèvement des colis doit se faire **IMPERATIVEMENT 24h** après la manifestation, passé ce délai les colis ne seront plus stockés et donc jetés.

L'exposant assure lui-même la réexpédition des colis à la fin du congrès. Tout enlèvement doit être anticipé **avant le Vendredi 31 Mars 2023, à midi.**

Attention : Toute prestation de manutention se fera sur commande.





Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



II. LIVRAISONS COLIS



▪ Livraison

Vous devez impérativement prévenir Work'in Salorges au minimum 48h à l'avance par téléphone ou par mail.

Vous pouvez stocker votre matériel et/ou colis 2 jours (48 heures) avant la manifestation aux Work'in Salorges.

(Exception concernant le matériel trop volumineux et/ou trop lourd, sous réserves de disponibilité de stockage et avec accord du responsable technique de Work'in Salorges.) **Livraisons à partir du Mardi 28 Mars 2023 de 8h00 à 17h00.**

▪ Contact sur place : **Audrey BONNIN**

Tél : 02 40 44 63 70 / 02 40 44 60 00

E-mail : hello@work-in-salorges.fr

Merci de nous transmettre une liste exhaustive des livraisons avec les informations suivantes :

Nom de l'événement	Emplacement - N° de stand	Date	Heure	Nom de la société	Nom du chauffeur	Plaque d'immatriculation	Volume du colis

Attention : tout colis mal étiqueté est susceptible d'être refusé.

Chaque exposant est responsable du transport de son matériel, de la réception et de la réexpédition de ses colis.

Work'in Salorges décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de marchandises entreposées.



II. LIVRAISONS COLIS



Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



■ Consignes sur les colis

Merci de mettre sur **tous les colis** les données suivantes :

Expéditeur :

CCI NANTES ST-NAZAIRE
Centre des Salorges
Work'in Salorges
16 Quai Ernest Renaud BP 90517
44105 NANTES CEDEX 4

Congrès AGREE - NANTES

Nombre de colis

30 Mars 2023

... / ...

Stand (nom de votre société)



III. INSTALLATION



Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



Merci de respecter les horaires indiqués ci-dessous.

- Montage :
Jeudi 30 Mars 2023 à partir de 8h00
- Démontage :
Jeudi 30 Mars à partir de 16h30 - Pour le respect des visiteurs, merci de ne pas démonter votre stand avant la fin de la manifestation.
Après votre départ et sans instruction de votre part, tout ce qui reste sur votre stand (tracts, documentations, photos, etc.) est évacué par les services de nettoyage et mis à la poubelle.
Vous êtes tenu de rendre les espaces dans l'état où vous les avez trouvés.
A défaut, les frais de remises en état seront facturés par la CCI Nantes St-Nazaire.

Lors de votre arrivée, laissez votre véhicule devant la CCI Nantes St-Nazaire, Centre des Salorges, au « parking livraison » et présentez-vous à l'accueil, une hôtesse vous guidera.

Des chariots sont à votre disposition aux Work'in Salorges au 3ème étage.

Une fois la marchandise déposée, vous devez impérativement mettre votre véhicule au parking extérieur, face à la CCI de Nantes St-Nazaire.

Ce parking gratuit, vous sera accessible en annonçant le nom de votre réunion à l'interphone, au niveau de la barrière.





Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



IV. VOIRE STAND



▪ Descriptif

Il s'agit d'un stand informel **sans cloisonnement** équipé d'une **table (120x70) nappée**, de **deux chaises**, d'un **branchement électrique et d'un panneau A4**. La superficie est de **6m²**. Les stands ne sont pas équipés de moquette. Si vous déposez un tapis ou moquette, merci de ne pas les coller directement sur le parquet. Les kakémonos et autres produits doivent impérativement être protégés par des embouts en plastique afin de ne pas rayer le parquet.

▪ Emplacement du stand

Seul le commissaire général attribue les emplacements par ordre d'arrivée. Toute autre personne s'interdit d'intervenir dans l'attribution des emplacements. Chaque exposant se doit de respecter l'emplacement qui lui est attribué et ne peut s'étendre au-delà de cette surface.

L'évènement se déroulera au 3ème étage. Les conférences auront lieu dans les salles « Atlantique » 1 et 4.

Les pauses et la restauration (lunch-box) dans les espaces attenants à l'espace « Atlantique » dans le lieu-même de l'exposition.





Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



V. L'EXPOSITION



▪ Jeudi 30 Mars 2023, horaires :

09h00 – 09h30 : Accueil des participants et visite des stands

11h15 – 11h45 : Pause et visite des stands

12h45 – 14h00 : Déjeuner et visite des stands

15h30 – 16h00 : Pause et visite des stands





Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



VI. BADGES

Les badges vous seront remis à l'accueil du congrès le **Jeudi 30 Mars 2023 à partir de 7h30**.

Ils donnent accès aux conférences et à la restauration. Toute personne sans badge se verra interdire l'accès à la manifestation.

Pour une bonne organisation et pour faciliter l'accès aux personnes présentes sur le stand, merci de nous valider la liste des personnes présentes sur votre stand **avant le Mardi 21 Mars 2023**, en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Badges AGREE](#)

Le badge exposant supplémentaire sera facturé 50.00 € HT par personne.



VII. ASSURANCES



Jeudi 30 mars 2023

TRAVAILLER ENSEMBLE

Nantes, Chambre
de Commerce et
de l'Industrie
(CCI)



L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions. Il appartient à l'Exposant de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment :

- sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- la détérioration de matériels, équipements ou locaux de **la CCI Nantes**.

Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

la CCI Nantes ne répond pas des dommages que les Exposants et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque Exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages. L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

la CCI Nantes ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire à **la CCI Nantes**, antérieurement ou postérieurement à l'exposition.

Il appartient à chaque Exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

L'assurance contractée par l'Exposant lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de l'Exposant à l'égard de l'Organisateur, du Propriétaire du site, de la société exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à l'Exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur.

